

Présentation de la grille RST 02 adaptée pour l'évaluation des projets de ports de plaisance au regard des objectifs de développement durable

L'accueil des bateaux de plaisance est une composante forte du développement économique du littoral breton. L'accompagnement des projets portuaires constitue un enjeu pour optimiser l'emploi des fonds publics et limiter l'impact des infrastructures et de leur exploitation sur les milieux naturels marins et littoraux.

La DRE de Bretagne, devenue DREAL en 2010, a souhaité que cet accompagnement puisse se faire au moyen d'un outil méthodologique. Elle a choisi à cet effet d'adapter la grille de questionnement de développement durable RST02 développée par le réseau scientifique et technique du Ministère en charge de l'écologie, en prenant en charge les spécificités propres aux ports de plaisance.

La finalité pratique visée est de mettre à disposition des différents acteurs de l'aménagement un outil d'évaluation des projets de port de plaisance, en vue de leur amélioration au regard des enjeux du développement durable.

L'élaboration de la grille a accompagné l'étude sur l'accueil des navires de plaisance en Bretagne. La grille de lecture des projets portuaires de plaisance prend en compte :

- la gestion intégrée des zones côtières (GIZC),
- le développement durable,
- l'inscription du projet d'extension ou de création de port dans un projet de territoire.

1. La grille RST 02, un outil généraliste

La grille RST est un outil méthodologique d'évaluation de projets, stratégies ou politiques publiques, fruit d'un travail collectif du Réseau Scientifique et Technique du Ministère en charge de l'écologie, qui réunit le CERTU, les CETE et à l'époque de création de la grille, la MAD.

Une première version de cet outil fut conçue en 2001, afin de fournir un cadre de référence apte à une évaluation simple des projets au regard des objectifs de développement durable. Une nouvelle version, plus étoffée, a été développée en 2006, c'est ce dernier outil qui sert de base à l'étude.

Les objectifs recherchés étaient la création d'un outil d'évaluation partagée des projets et d'aide à la décision pour la maîtrise d'ouvrage. Le questionnement sert de cadre et de guide au travail d'analyse et d'évaluation du projet.

La grille RST 02, comme tout outil méthodologique, guide l'analyse qui suppose pour être correctement effectuée une connaissance théorique et une expérience pratique du type de projet étudié, de sa réalisation et de son exploitation.

L'application de la grille de questionnement permet de faire apparaître les points forts et les points faibles du projet au regard de la prise en compte des critères de développement durable. Cette application de l'outil par les acteurs du projet donne également l'opportunité d'un moment privilégié de communication ainsi que de partage de la connaissance du projet, de son cadre technique et institutionnel et de son contexte environnemental et socio-économique.

La grille RST, dès sa première version, a été développée sur la base des 27 principes de la déclaration de Rio (1992), auxquels ont été ajoutés 2 critères de gouvernance n'y apparaissant pas, le principe de management et celui de suivi-évaluation-bilan.

La transcription des 29 critères a été conçue de façon à assurer un équilibre satisfaisant entre les 4 dimensions du développement durable, « gouvernance », « sociétale », « environnementale » et « économique », et les interfaces de ces 3 dernières dimensions, respectivement « vivable », « viable » et « équitable ».

Les 29 critères sont déclinés en 78 questions, dont la formulation permet de répondre de façon directe par oui ou par non, ce qui n'empêche pas bien sûr de considérer la question sous les différents aspects selon lesquels elle peut-être abordée, ce qu'explicitent les « recommandations » attachées à chacune de ces questions dans la description de la grille RST 02 donnée dans le guide d' utilisation, édité par le CERTU.

Le questionnement permet une approche cursive et qualitative du projet et fournit un cadre précis pour son analyse.

Ce faisant, la mise en œuvre de la grille de questionnement fournit un cadre permettant de créer les conditions du débat dans le groupe des acteurs réunis pour procéder à cette revue du projet : la grille constitue un support de médiation éprouvé. Dans un second temps, la qualité des dispositions du projet au regard d'une question peut être appréciée dans son niveau de performance, permettant ainsi de mettre en lumière une marge de progression relativement à cette question.

Une vue synthétique de l'ensemble des marges de progression et leur analyse collégiale sont de nature à faciliter l'identification des aspects du projet sur lesquels le travail doit être approfondi, ou des variantes élaborées.

Ce travail offre une aide à la maîtrise d' ouvrage pour préciser la suite du processus de développement du projet et préparer et prendre les décisions en conséquence.

La grille RST 02 est à la base un outil généraliste. Elle a été appliquée à des projets de nature et d'échelle très diverses.

Dans ces contextes très différents, des déclinaisons nombreuses de la grille ont été produites pour adapter l'outil aux spécificités d'un domaine.

Dans le guide d'utilisation de la grille RST 02 publié par le CERTU il est précisé « qu'il faut systématiquement adapter le guide de questionnement au sujet étudié. La grille n'apporte pas de recette miracle, mais elle appelle une reformulation des questions, voire un réexamen des critères ». Critères qui peuvent, nous est-il également indiqué, être hiérarchisés en fonction de la nature du projet et des objectifs poursuivis.

Il a été procédé ainsi, à titre d' illustration, pour la gestion des eaux pluviales (évaluation de schémas d' aménagement, projets et ouvrages), l'instruction de documents d' urbanisme (PLU, SCoT), l' analyse de grands projets d' infrastructures routières.

C' est la même démarche qui aura été suivie ici dans le domaine des projets d' extension ou de création de projets de ports pour la navigation de plaisance.

2. L'adaptation de la grille de questionnement au domaine des ports de plaisance.

L'analyse de la grille mère dans le cadre d' une succession d'allers-retours entre la DRE et le CETE de l' Ouest, aura conduit à une adaptation recherchant :

- l'intégration des spécificités des projets portuaires et de leurs incidences sur le territoire et ses hommes, en procédant à une reformulation de certaines questions,
- l'allègement de la grille de questionnement, de façon à en améliorer la praticité, en faciliter l'appropriation et donc l'opérabilité, mais en préservant sur le fond la mise en question du projet au regard des 29 principes à la base de la grille mère.

Cet allègement a consisté :

- o en la suppression de questions considérées comme sans objet dans le contexte des projets portuaires,
- o au rapprochement de questions manifestant, dans ce contexte, de fortes redondances.

Ce travail aura permis de redistribuer les 29 principes de la grille mère sur un ensemble de 56 questions, à comparer aux 78 questions de l'outil matrice.

Ce travail d'adaptation apparaît donc d'une importance, quantitativement parlant, significative, mais on peut également penser que la mise en pratique de la grille ainsi allégée permet d'identifier de nouvelles pistes d'adaptation et de simplification tout en assurant une plus grande adéquation aux spécificités du domaine d'analyse.

3. Test et application de la grille

Afin d'éviter le risque d'une application mécanique des grilles de questionnement, quelques modalités pratiques doivent être satisfaites.

Il faut prévoir un temps d'appropriation de l'outil, de ses finalités et de la manière de le mettre en oeuvre.

L'application de l'outil se fera préférentiellement par un groupe d'acteurs du projet, réunissant idéalement un représentant de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'usage et de la maîtrise d'œuvre, de manière à réunir les différents points de vue et positions, tout en restant sur un nombre limité de personnes de façon à préserver une bonne efficacité et une bonne dynamique de groupe. Il convient de rappeler que ce type d'outil n'a pas été conçu pour être employé par une personne seule.

L'application de la grille demande un temps de réunion pouvant varier en fonction de la complexité du projet et des questions qu'il soulève. Une demi-journée, dense, semble un minimum et pour des raisons pratiques évidentes, une journée semble un maximum.

La réunion débutera par une mise à plat de l'information relative au projet, consistant dans une présentation du programme et de ses objectifs par le maître d'ouvrage, complétée par les attentes de la maîtrise d'usage, puis par la présentation par la maîtrise d'œuvre des fondamentaux du projet. Ces éléments sont complétés d'un point de vue par le maître d'ouvrage sur l'avancement du processus d'élaboration du projet.

A cet effet, la grille a été complétée par un ensemble de questions permettant de consigner les principales caractéristiques du projet, concernant le programme, son coût et son environnement.

Les organisateurs de la réunion de revue de projet au regard des objectifs de développement durable devront en amont de celle-ci renseigner - en principe avec le maître d'ouvrage - la partie descriptive du projet faisant suite à la grille et communiquer au participants celle-ci avec le guide d'utilisation édité par le CERTU.